

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DU 4 JUIN 2024 DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE BEAUCE CŒUR DE LOIRE

ATTESTATION POUR PERTE DE SALAIRE - COLLEGE N° 2

EMPLOYEUR
M
certifie que M/Mme NOMPRENOM
Matricule INSEE, date de naissance
Délégué cantonal s'est absenté de l'entreprise le 4 juin 2024 pour assister à l'Assemblée Générale
de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire.
REMBOURSEMENT DEMANDE A LA C.M.S.A.
Le montant du salaire maintenu à cette occasion et des charges sociales y afférentes s'élève à : ➤ salaire brut
➤ charges sociales (part patronale)
Temps de travail non effectué :
SIGNATURE ET CACHET DE L'EMPLOYEUR

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE OU POSTAL ET LE BULLETIN DE SALAIRE DE JUIN 2024

Le remboursement s'effectuera par virement.